



A travail égal salaire égal

Par **lillyfleurs62**, le **19/04/2014** à **08:36**

Bonjour,

Je suis embauchée depuis 8 ans dans un grand groupe en tant que responsable qhse. J'ai un dess en poche mais à l'époque j'ai été embauchée agent de maîtrise avec un brut à 1650€. Aujourd'hui avec mes 8ans d'ancienneté, je suis à 2200€. Une stagiaire sortant d'école vient d'être embauchée avec un diplôme universitaire qualité. Elle est coordinatrice qualité, embauchée cadre avec un salaire à 2800€ alors qu'elle n'a même pas d'expérience. Par rapport au reste du personnel je suis aussi sous payée. J'en ai parlé plusieurs fois à mon directeur qui m'a avoué que je devrais être cadre et gagner 1000€ de plus mais rien de bouge. Pouvez-vous me dire quelle est la démarche à suivre pour revendiquer mes droits?

Merci.

Par **moisse**, le **19/04/2014** à **17:00**

Bonjour,

Vous n'avez aucun droit spécifique.

Vous ne pouvez que négocier ou démissionner.

Par **lillyfleurs62**, le **20/04/2014** à **04:25**

Et sur le principe "à travail égal salaire égal"?

Par **Lag0**, le **20/04/2014** à **08:43**

Bonjour,

Le principe "à travail égal salaire égal" est, dans bien des cas, une utopie. En effet, il n'y a pas que "à travail égal" qu'il faut considérer, mais aussi à toutes conditions égales donc en prenant en compte l'ancienneté, le niveau de formation, celui de compétence, l'efficacité, l'âge, etc.

Sans compter qu'un salarié recruté en période où il est difficile de pourvoir un poste a bien plus d'arguments pour exiger un salaire élevé qu'un autre recruté il y a longtemps quand les candidats se bousculaient aux portes de l'entreprise (exemple).

Par **lillyfleurs62**, le **20/04/2014** à **12:47**

Merci pour vos réponses. On a autant de diplômes car j'ai un bac+5 (DESS), elle n'a jamais travaillé, moi j'ai 10 ans d'expérience dont 8 dans ma société. Je gère la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement et elle on ne lui demande que la qualité. Je pense être dans le cas à travail égal salaire égal voir même plus à mon avantage !!... Non?

Par **moisse**, le **24/04/2014** à **10:08**

Bonjour,

Les conflits sont du ressort exclusif du Conseil des prudhommes.

Il existe des femmes de manages avec des bacs +5 et des managers avec le BEPC.

Ce qui relie salaire, égalité des rémunérations...n'est pas le niveau individuel de formation, mais l'égalité des fonctions et responsabilités assumées.

Par **lillyfleurs62**, le **24/04/2014** à **10:38**

Bonjour,

Merci pour cette réponse. Je compte me rapprocher des RH pour en discuter. Dans ce cas j'accentuerai sur le fait qu'on a la même fonction sauf qu'elle ne gère que la qualité et moi je gère en plus la sécurité et l'environnement.

Par **moisse**, le **24/04/2014** à **10:52**

Bonjour,

Attention au conflit ouvert.

le cas échéant proposez un planning d'avancement (sur 12 ou 18 mois).